

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)

Acheteur

ETAT - Ministère des transports
Direction Interdépartementale des Routes Nord

Représentant de l'acheteur (RA)

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Nord par arrêté de délégation du 28 mars 2024 du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord

Objet du marché

Conception de la réparation de l'ouvrage d'art PI2

DPGF

Réf. prix	Désignation des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
PT 1	Partie technique 1 Ce prix rémunère forfaitairement les prestations définies dans le cadre de la partie technique 1, conformément aux prescriptions de l'article 3.1 du CCTP. Il comprend notamment : – Note d'appropriation ; – Mission complémentaire « investigations complémentaires » ; LE FORFAIT :	
PT 2	Partie technique 2 Ce prix rémunère forfaitairement les prestations définies dans le cadre de la partie technique 2, conformément aux prescriptions de l'article 3.2 du CCTP. Il comprend notamment : – Études d'avant projet (AVP) ; – Mission complémentaire « assistance à la mission de responsable de projet dans le cadre des relations avec les concessionnaires réseaux en partie technique 2 » ; LE FORFAIT :	

Réf. prix	Désignation des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
PT 3	Partie technique 3 Ce prix rémunère forfaitairement les prestations définies dans le cadre de la partie technique 3, conformément aux prescriptions de l'article 3.3 du CCTP. Il comprend notamment : – Études de projet (PRO) ; – Mission complémentaire « assistance à la mission de responsable de projet dans le cadre des relations avec les concessionnaires réseaux en partie 3 » ; LE FORFAIT : 	